

**Titre du cours : Notions élémentaires sur la préparation aux situations d'urgence**

**Responsable du cours :** Gestion des urgences Alberta

**Clientèle cible :** Membres des organismes municipaux de services de sinistre  
Employés municipaux  
Personnel des services d'urgence  
Représentants municipaux élus  
Représentants de la santé  
Organismes de services sociaux  
Représentants des écoles et des conseils scolaires  
Représentants de l'industrie et des services publics  
Organisations non gouvernementales  
Personnel de l'administration provinciale

**Restrictions quant aux participants :** L'accès est possible par le biais des municipalités.

**Description du cours :** Ce cours vise à introduire les participants aux pratiques et aux notions de gestion des urgences.

**Objectifs du cours :** Ce cours donne aux personnes qui travailleraient ensemble dans une situation d'urgence l'occasion d'apprendre et de pratiquer ensemble. À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de comprendre :

- les rôles et les responsabilités des municipalités en préparation et en intervention lors d'une urgence ou un sinistre important,
- le cadre de gestion d'urgence et la législation de l'Alberta.

**Cours préalables :** Aucun.

**Genre de formation :** Une variété de méthodes pédagogiques est utilisée (p. ex. : présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, un exercice est inclus afin de donner aux apprenants une occasion de pratiquer et de mettre en application leurs compétences et connaissances.

**Taille de la classe :** Un minimum de 20 participants provenant d'un échantillon de services et de disciplines est recommandé.

**Emplacement du cours** : L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours.

**Disponibilité du cours** : Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta.

**Frais** : Les municipalités dont la population est de moins de 20 000 habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base régionale.

**Point d'accès** : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de formation  
Téléphone : (780) 422-9000

**Autres observations** :